

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

www.sttchu.com



Informations et consignes du 28 avril 2020 en lien avec la COVID-19

INFORMATION SECTEUR CLINIQUE

Rappel récupération des masques N-95

L'approvisionnement en masque N-95 est encore très incertain, c'est pourquoi leur récupération est une stratégie très importante qui nous permet de prévoir une protection adéquate de nos intervenants. Les masques sont présentement récupérés à 38 %, ce qui est inacceptable. Notre objectif est de récupérer 100 % des masques et d'en retraiter plus de 80%. Nous comptons sur vous.

Deux nouvelles capsules de formation disponibles

Ces formations, disponibles sur le site Web COVID dans la section [Formations](#), portent sur les sujets suivants :

Capsule sur l'algorithme « Évaluation à l'admission d'un cas suspect – COVID-19 »

Capsules pour les travailleurs de la santé

- indications de dépistage
- fonctionnement du Centre de dépistage COVID-19 du CHU
- consignes à la suite du dépistage
- suivi des travailleurs dépistés
- questions fréquentes

Critères de guérison – COVID-19

Des critères de guérison pouvant permettre de lever les précautions additionnelles pour les cas confirmés COVID ont été publiés par le CINQ (Comité infections nosocomiales du Québec). Ces critères tiennent compte de l'évaluation du médecin traitant ou de l'infectiologue, avec l'approbation du service de prévention et contrôle des infections (PCI), en considérant l'ensemble des critères que vous trouverez dans le site Web COVID section [Outils cliniques](#).

Prise en charge d'un usager « rétabli » ayant eu un diagnostic antérieur de COVID-19 lors d'une admission subséquente

Un guide pour la prise en charge des patients guéris ou étant en processus de guérison à la suite d'une infection COVID-19 et devant être réadmis au CHU est maintenant disponible.

Cet outil se veut une aide pour l'orientation du patient dans la zone appropriée lors de son admission. Vous trouverez le tableau dans le site Web COVID dans la section [Outils cliniques](#)

INFORMATION GÉNÉRALE

Annnonce gouvernementale concernant la réouverture des écoles et des services de garde

Le 27 avril, le gouvernement du Québec a annoncé la réouverture graduelle des écoles primaires et des services de garde.

Pour obtenir plus d'information concernant ces annonces, nous vous invitons à consulter les pages web gouvernementales suivantes:

- Établissements scolaires: <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/etablissements-scolaires-prescolaires-primaires-secondaires-covid19/>
- Service de garde éducatif à l'enfance: <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19/>



AVANT LA PREMIÈRE UTILISATION

1. Inscrire vos initiales et votre matricule d'employé à l'intérieur du masque N95, au bas, à l'aide d'un marqueur noir de style « Sharpie ».
2. Préparer un sac brun ouvert, dans le corridor, pour y déposer le masque lors de la sortie de la chambre.
3. Revêtir l'EPI et porter le masque N95 en respectant les précautions additionnelles requises.



APRÈS UTILISATION

1. Lors du retrait du masque N95 au corridor, inspecter le masque. S'il y a souillure visible, le jeter à la poubelle. Éviter le maquillage.
2. En absence de souillure, déposer le masque N95 à l'intérieur du sac de papier brun. Prendre soin de ne pas se contaminer ni contaminer l'extérieur du sac.
3. Procéder à l'hygiène des mains.
4. Refermer et déposer le sac de papier brun dans le bac de plastique destiné à l'Unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM). Ce bac se trouve dans l'utilité souillée de votre unité ou service.
5. Refermer le bac et placer sur celui-ci le FORMULAIRE DE SUIVI DES DISPOSITIFS MÉDICAUX, qui indique le nombre de masques et le nom de l'unité ou du service pour le retour. Renouveler ce bac au moins trois fois par jour.



RETRAITEMENT À L'URDM ET RETOUR À L'UNITÉ OU AU SERVICE

L'URDM s'assure du retraitement adéquat du masque. Une marque noire à l'intérieur du masque confirme qu'un retraitement a été fait. Chaque masque peut-être retraité seulement deux fois.

Votre masque, identifié par votre matricule d'employé, est retourné dans une pochette avec un intégrateur. Cela démontre que le procédé de stérilisation est conforme.

À RETENIR

- Respectez cette procédure en tout temps.
- Si vous avez oublié d'identifier votre masque avant de l'utiliser, respectez la procédure vers l'URDM. Un processus de retraitement des masques non identifiés sera mis en place sous peu.
- Si vous avez des rougeurs ou des sensations de brûlure à la suite de l'utilisation des masques retraités, avisez le Service de santé, sécurité et qualité de vie au travail (SSSQVT) en composant le 55525.

GRM : 323475

26-01-2020

Le site web COVID-19 CHU www.chudequebec.ca/corovirusinfos est la source d'information officielle pour tous les intervenants du CHU de Québec-Université Laval.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Votre comité exécutif

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](http://www.sttchu.com)

www.sttchu.com

